



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1363

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association Acouctité - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2010**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1363**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Association Acoucité - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2009-2011 - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'association Acoucité, oeuvrant au développement des connaissances et du savoir professionnel en environnement sonore urbain, poursuit les objectifs suivants :

- faire progresser la recherche appliquée et la mise en place d'actions expérimentales sur le bruit,
- assister les élus et les responsables dans la résolution des problèmes spécifiques du bruit urbain et des milieux construits,
- organiser, avec l'aide d'organismes compétents et agréés, le suivi de la formation destinée aux professionnels des collectivités locales,
- mener des actions de conduite et de gestion d'installations expérimentales sur la mesure et la connaissance des phénomènes de la gêne sonore urbaine.

Par délibération en date du 9 mars 2009, le conseil de Communauté a décidé de poursuivre le soutien de la Communauté urbaine à l'association Acoucité par la signature d'une convention au titre des exercices 2009-2011.

Cette convention a été signée le 24 avril 2009 pour une durée de trois années avec possibilité de reconduction formelle pour une année supplémentaire.

A la convention sont jointes deux annexes. La première décrit le programme prévisionnel d'activités de l'exercice. La seconde présente le détail des moyens mis à disposition de l'association.

Ces deux annexes font l'objet d'une actualisation par voie d'avenant pour l'année en cours.

Le présent avenant vise également à intégrer l'ensemble des moyens mis à disposition de l'association dans la convention d'objectifs et conduit à l'insertion d'une troisième annexe définissant les modalités des échanges de données entre l'association et la Communauté urbaine de Lyon.

En ce qui concerne le bilan 2009, l'ensemble des actions prévues a été réalisé, notamment dans le domaine de la pédagogie à l'environnement (avec une trentaine d'interventions). Les actions ont abouti à :

- la fin du déploiement du réseau de mesure du bruit (19 balises fixes et 4 balises mobiles livrées et en service fin 2009),
- la mise en place, dans le cadre de GipSynoise, d'une activité dédiée à la réalisation du plan de prévention du bruit dans l'environnement,

- l'augmentation de la fréquentation des outils pédagogiques sur le site web,
- la forte augmentation des interventions d'expertise technique et scientifique contribuant à l'observatoire du Grand Lyon.

L'ensemble du programme d'activités 2010 est décliné autour de 4 axes :

- partenariat avec la Communauté urbaine et les agglomérations partenaires pour la mise en œuvre des actions liées à la directive européenne du 25 juin 2002, la réalisation des plans de prévention des bruits de l'environnement (PPBE) et la co-construction de leur compétence bruit,
- développement des observatoires permanents métrologiques du bruit, actuellement sur le territoire communautaire de la Communauté urbaine,
- exploration de nouveaux outils et méthodes de gestion, de suivi et de traitement du bruit, notamment dans le cadre des conventions de recherche, prenant en compte l'approche tant physique que perceptive du sonore,
- communication et information du public, présentation des travaux à la presse (écrite, télévisée et radiodiffusée) régionale, nationale et à la presse spécialisée, mais aussi aux élus et aux techniciens des agglomérations mais aussi auprès de la communauté scientifique et technique.

2010 prolongera notamment le travail de valorisation des données issues de ces outils de mesure et de modélisation pour :

- l'exploitation de l'observatoire métrologique permanent,
- la pérennisation des actions pédagogiques et de sensibilisation,
- l'analyse des cartographies et partenariat à la mise en œuvre des PPBE,
- l'accompagnement du projet cartographie-PPBE,
- la gestion d'une base de données géocodée des mesures acoustiques et des modélisations réalisées sur le territoire communautaire dans le cadre de l'observatoire permanent,
- la mise en application de la méthode d'observation des caractères acoustiques et qualitatifs du paysage sonore (DAQUAR),
- l'évaluation et l'observation acoustiques des effets des mesures prises dans le cadre des plans de déplacement urbain,
- la participation à des actions de valorisation et de communication sur les travaux liés à l'Observatoire auprès du public et des professionnels,
- l'implication dans des projets de recherches appliquées, soutenus par les Ministères et l'Europe, sur le territoire communautaire et dont les retombées sont effectives pour le Grand Lyon,
- l'apport d'une expertise technique et scientifique de haut niveau (en interne et en partenariat) aux services communautaires,
- la pérennisation des actions liées aux journées nationales,
- la mise à disposition à d'autres collectivités locales du savoir-faire développé dans le cadre du partenariat acouité - Communauté urbaine,
- l'offre aux communes de la Communauté urbaine de conseils et de formations nécessaires à une meilleure prise en compte du bruit dans les projets d'aménagement,
- la réactualisation continue des connaissances, permettant d'apporter une contribution directe des collectivités aux orientations réglementaires et normatives, par la participation à des groupes de travail nationaux et internationaux (groupe de travail bruit de chantier du Ministère, participation aux rédactions des normes acoustiques ISO),

- la publication et la valorisation des travaux en direction de la communauté scientifique et technique (colloque, organisation de séminaires) et des habitants (expositions, site Web, émissions radio) mais aussi dans le cadre d'une communication tournée vers le grand public,

- ces actions sont menées avec le souci permanent de contribuer à une amélioration et une meilleure prise en compte de la dimension sonore dans la gestion des collectivités, pour la qualité de vie des habitants.

Projet 2010 d'éducation à l'environnement sonore

Conformément aux orientations prises les années précédentes, l'activité pédagogique d'Acoucité constitue une des composantes des missions d'observatoire de l'environnement sonore. D'une façon générale, la mission de pédagogie d'Acoucité s'appuie et s'articule avec sa mission générale de mise en œuvre de l'observatoire de l'environnement sonore à l'échelle de la Communauté urbaine.

Le budget prévisionnel 2010 se répartit de la façon suivante :

| Charges (en €) | | Produits (en €) | |
|---------------------------|---------|--|---------|
| Charges de fonctionnement | 96 157 | . Communauté urbaine | 285 950 |
| Charges salariales | 323 804 | . Autres : Région Rhône-Alpes, RFF, Villes, MEEDDAT... | 113 511 |
| | | Total subventions | 399 461 |
| | | - Autres produits | 3 900 |
| | | - Produits financiers | 3 000 |
| | | - Cotisations | 13 600 |
| Total | 419 961 | Total | 419 961 |

Le montant de la participation de la Communauté urbaine inscrit à son budget primitif au bénéfice de l'association représente 285 950 € pour l'exercice 2010 (soit 68 % du budget prévisionnel global d'Acoucité s'élevant à 419 961 €). Ce montant s'élevait à 280 900 € pour l'exercice 2009.

Conformément à l'article 7 de la convention 2009-2011, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- une première partie de la subvention annuelle votée sera mandatée à hauteur de 40 % de son montant total dans le mois suivant réception par la Communauté urbaine de la demande d'acompte ;

- une deuxième part de la subvention, soit 40 %, sera mandatée dans le mois suivant réception par la Communauté urbaine du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent, certifiés par le commissaire aux comptes de l'association ou, en l'absence d'un commissaire aux comptes, par le comptable de l'association ;

- le solde sera versé à partir du mois d'octobre de l'exercice en cours.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 285 950 € au profit de l'association Acoucité pour l'exercice 2010,

b) l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du 24 avril 2009 avec Acoucité.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 832 -opération n° 102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.